

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

Paris, le **11 MAI 2015**

Nos Réf. : 15002035/DDC-DRPG-CP/MaC
Vos Réf. : Courrier du 13 avril 2015

Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des salariés des sites d'Ormes, d'Artenay et de Montargis de la société Mory Global dont la liquidation judiciaire avec une poursuite d'activité jusqu'au 30 avril 2015 a été prononcée par le tribunal de commerce de Bobigny.

Je suis particulièrement attentif au sort des salariés de Mory Global suite à cette faillite et aux difficultés importantes rencontrées par la société en dépit du soutien sans précédent apporté par les pouvoirs publics.

Dans un contexte d'absence de projets de reprises à l'issue du redressement judiciaire, et face à l'enjeu du licenciement d'un nombre particulièrement important de salariés répartis sur le territoire national, j'ai demandé à ce que soient mobilisés des moyens exceptionnels pour aider les salariés licenciés à retrouver au plus vite un emploi.

Ainsi, comme vous en avez exprimé le souhait, mon ministère financera un dispositif d'accompagnement individualisé comparable à celui mis en place lors du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) de Mory Ducros conformément à la demande légitime des organisations syndicales.

Ce dispositif permettra à chaque salarié de Mory Global d'être accompagné par un conseiller spécialisé jusqu'à ce qu'il retrouve un emploi. C'est donc une obligation de résultat qui sera assignée au cabinet de reclassement. La bourse à l'emploi du secteur, financée par l'Etat et l'OPCA Transports, sera également mobilisée pour permettre de proposer le plus grand nombre d'offres aux salariés.

Je tiens à vous rappeler également que les salariés pourront bénéficier du Contrat de Sécurisation Professionnelle qui leur permettra de percevoir une indemnisation supérieure à 90 % de leur dernière rémunération nette pendant 12 mois, accompagnée d'une prime en cas de retour à l'emploi avant le 10^{ème} mois dans le dispositif. Mon ministère prendra également en charge pendant deux ans les différentiels de salaires jusqu'à 300 euros par mois pour les salariés ayant retrouvé des emplois moins bien rémunérés.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien ministre
Sénateur du Loiret
Vice-président de la Commission des lois
1 Bis rue Croix de Malte
45000 ORLEANS

.../...

Mon ministère consacrera donc les moyens nécessaires pour que chaque salarié de Mory Global bénéficie d'un accompagnement lui permettant d'identifier une solution d'emploi au plus vite.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 13 avril dernier au Secrétariat d'Etat aux Transports et en présence de mon cabinet, l'administrateur judiciaire a proposé un ensemble de mesures permettant d'assurer un PSE équivalent à celui de Mory Ducros et de répondre ainsi aux demandes légitimes des représentants du personnel. Cette proposition s'est traduite par un engagement de l'ensemble des organisations syndicales lors de la signature de l'accord sur le PSE le 17 avril 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement



François REBSAMEN